

Compte rendu de la réunion « bilan du Grenelle » du 26 mai 2021

Le ministre de l'Éducation nationale a réuni les organisations syndicales hier mercredi 26 mai, juste avant sa conférence de presse, au sujet du « Grenelle » de l'Éducation.

Le ministre a pris la parole en début de séance.

Introduction

Jean-Michel Blanquer :

Il s'agit aujourd'hui d'un atterrissage important. Nos travaux ont démarré avec « l'agenda social » et se poursuivront avec un nouveau calendrier de « l'agenda social ». L'Éducation nationale peut progresser par le dialogue social. L'éducation est un pilier de la République qui doit avoir encore un rôle plus central. Je le plaide au niveau européen et international.

Le contexte sanitaire a été bien traversé grâce à un engagement des personnels qui était beau à voir. Cela doit montrer notre unité et notre fierté dans notre système éducatif.

Le « Grenelle » s'est décliné avec des mesures budgétaires, les états généraux du numérique, le colloque sur le professeur du XXI^{ème} siècle. Nous avons dû faire face à la crise sanitaire, à l'assassinat de S. Paty. Le métier de professeur en sort grandi. Il doit encore être plus attractif, plus reconnu, le bien-être professionnel amélioré.

De nouveaux moyens supplémentaires seront accordés pour 2022. Nous allons également mettre en œuvre la transformation du parcours professionnel avec des évolutions en termes de « Ressources Humaines ».

Le Grenelle a abouti à 438 propositions que nous organiserons dans un tableau à 12 entrées.

Cela démarre aujourd'hui avec pour objectif que tout soit mis en application début 2022.

Annonces

3 axes : I) La personnalisation des carrières ; II) L'accompagnement collectif et travail en équipe ; III) L'amélioration du système éducatif ; ces axes sont déclinés en 12 grands thèmes.

Axe I : personnalisation des carrières

1) Les revalorisations salariales

En 2021 : 400 millions (500 millions à partir de 2022) ont été consacrés aux revalorisations salariales notamment en direction des enseignants les plus jeunes.

En 2022 : nous appliquerons la même méthode avec encore 400 millions supplémentaires dont la répartition reste à définir, 200 millions seront consacrés à la protection sociale complémentaire et 100 millions pour les mesures déjà prises en 2021.

Commentaire FO : Le ministre souhaite afficher 700 millions, mais 100 millions ont déjà été annoncé en 2021 (passage de 400 à 500 millions) ; 200 millions sont consacrés à la protection sociale complémentaire, mais toutes les conséquences de ce potentiel financement par l'employeur des mutuelles ne sont pas encore connues et certaines pourraient être préjudiciables aux agents ; ce dossier est encore en discussion au niveau fonction publique ; la seule avancée réelle, 400 millions, est à nouveau bien maigre pour un million de personnels surtout si l'on considère que les personnels administratifs, médico-sociaux, les AESH, AED...n'ont rien eu en 2021.

2) Faire connaître ses compétences et ses souhaits

Une nouvelle direction de l'encadrement sera constituée avec l'objectif de constituer des viviers de cadres.

3) Les agents acteurs de leur parcours professionnel

Il y aura +1700 de passage à la hors classe, plus de passage à la classe exceptionnelle. Nous voulons également faciliter la mobilité avec le développement de validation d'acquis, la mobilité entre les lycées professionnels et les lycées généraux, les départs à l'étranger, les détachements.

Commentaire FO : Développer la mobilité oui, si elle est choisie ! Ces annonces sont inquiétantes.

4) Personnaliser l'accompagnement des personnels

Développer la RH de proximité, faire évoluer les missions des corps d'inspection pour recentrer leurs missions sur l'accompagnement des personnels, développer les enseignants en service partagé pour des missions d'aide à l'inspection des enseignants.

Un travail sera réalisé autour des items « valeurs de la République, radicalisation, violences, harcèlement ».

Commentaire FO : C'est un basculement qui se prépare où la carrière des agents serait « managé » par un « accompagnement individuel et collectif », sous la houlette de RH de proximité, véritable DRH d'une École territorialisée. Il s'inscrit dans la continuité du décret PPCR qui instaure l'accompagnement individuel.

La modification des missions des corps d'inspection vise à renforcer le pilotage par la hiérarchie. La fusion des corps d'inspection, qui fera disparaître les IEN et leur responsabilité administrative de gestion des écoles, se reportera sur les directeurs d'école et est directement liée à la loi Rilhac.

Le service partagé des enseignants qui évalueront, sans aucun statut particulier, leurs collègues est à mettre en relation avec l'évaluation par les pairs qui se décline chez les chefs d'établissements où l'adjoint serait évalué par son collègue, avec les formations en « constellation » du premier degré où les enseignants s'observent et se jugent entre eux.

C'est toute la structure de l'École qui est menacée.

Axe II : « Esprit d'équipe »

5) Nouveaux « avantages » sociaux

Mise en place de l'association « Préau », chargée de développer une offre de prestations culturelles, sociales, touristiques et de loisirs à destination de tous ses personnels.

Commentaire FO : Le problème de l'action sociale au ministère de l'Éducation nationale, c'est le budget alloué, qui est bien trop faible, pas le cadre de fonctionnement ! Cette association est un nouveau moyen

d'écarter les représentants du personnel chargé de porter les revendications des agents dans les instances CDAS et CAAS.

6) Lien direct entre les personnels et l'institution

L'espace numérique "Colibris" sera déployé à compter de juillet 2021.

Commentaire FO : Au lieu de recruter les personnels administratifs nécessaires, le ministre propose de développer des plateformes, des « chat-bots » donc des robots. C'est cela le « lien direct ».

7) Direction d'école

Renforcer le rôle de pilotage du directeur avec la loi Rilhac. Les 450 euros annuels pour les directeurs seront reconduits. De nouvelles mesures seront prévues pour 2022. Il y aura de nouvelles augmentations de décharges.

Commentaire FO : La loi Rilhac est un pas décisif vers le statut de directeur supérieur hiérarchique et l'autonomie à travers le renforcement du poids du conseil d'école. C'est une mesure phare, en complément de la fusion des corps d'inspection, qui remet en cause le fonctionnement de l'école qui existe depuis plus d'un siècle.

Les 450 € annuels supplémentaires sont insuffisants, les augmentations de décharges hebdomadaires ont concerné 5 % des directeurs. Il n'y a aucun engagement chiffré. Il n'est toujours pas question d'aide administrative.

8) Plus d'autonomie dans le second degré

Mise en place de collectifs de chefs d'établissement, de collectifs de travail et de coordination dans les établissements, le développement des enseignants-inspecteurs et des enseignants-chefs d'établissement.

Commentaire FO : ces propositions de déréglementation s'attaquent aux prérogatives des différents corps.

Axe 3 : améliorer le service public

9) Mise en place d'un observatoire des rémunérations

10) RH de proximité

Mise en place d'une feuille de route RH dans les académies. Déconcentration et modernisation de la RH.

Commentaire FO : Ces mesures visent à s'attaquer aux droits nationaux et au statut en individualisant les carrières.

11) Continuité pédagogique efficace

Améliorer le remplacement par les heures supplémentaires, le recours à de l'e-learning (potentiellement sous la surveillance d'un AED), optimiser le remplacement par des affectations gérées par une application numérique expérimentée dans la Somme et le Lot et qui a vocation à être généralisée.

Commentaire FO : Pour le ministre, le problème du remplacement n'est pas lié au manque d'effectifs et aux décisions de suppressions de postes, mais à une « mauvaise gestion ». On va développer le télé-enseignement déréglementé. On va imposer des heures supplémentaires dans le second degré et affecter les remplaçants par l'envoi de SMS ou de mails automatiques gérés par une start-up privée. Ce sont les conditions de travail des enseignants titulaires remplaçants et les emplois des personnels administratifs qui sont menacés. Cela constitue une attaque sans précédent.

12) Formation continue

Renforcer les formations « laïcité », les formations à distance, le mentorat par les pairs.

Commentaire FO : Il s'agit donc de développer la formation-évaluation par les pairs, l'e-learning, les formations-formatages imposées comme c'est le cas avec les « constellations » dans le premier degré au lieu de rétablir une véritable formation continue choisie.

En conclusion

Le ministre indique que ces thématiques seront déclinées par des propositions d'accord qu'il proposera à la signature des organisations syndicales, domaine par domaine. C'est selon lui un choix de confiance. Certains sujets doivent être mis en œuvre dès la rentrée. Dès juin, il y aura une discussion sur les salaires.

Après cette présentation, le ministre donne la parole aux organisations syndicales, mais n'apportera aucune réponse aux différentes interventions.

Intervention de la FNEC FP-FO

Nous sommes aujourd'hui invités à entendre vos annonces sur le bilan du « Grenelle », juste avant votre conférence de presse.

Nous nous félicitons que cette instance se tienne en présentiel et demandons que toutes les restrictions aux tenues de réunion en présentiel qui pourraient être maintenues au nom de différents protocoles sanitaires soient levées.

Ces annonces surviennent alors que le chaos règne dans les écoles, établissements, services, faute de recrutements nécessaires, notamment pour remplacer les personnels absents. Vos décisions (demi-jauges, fermetures de classes, renvois des élèves chez eux, animateurs utilisés pour remplacer les enseignants comme en Seine-Saint-Denis) remettent en cause le droit à l'instruction et dressent les parents d'élèves contre les personnels qui sont mis en difficulté voire en danger comme en témoigne l'agression de notre collègue directrice à Nanterre.

Une nouvelle fois, nous vous demandons solennellement les recrutements en urgence pour faire face, l'arrêt des suppressions de postes (en particulier les 1800 postes supprimés dans le second degré) et les créations de postes nécessaires, la stagiairisation et titularisation des contractuels.

Ce dont les personnels ont besoin, c'est d'améliorer leurs conditions de travail avec les moyens nécessaires, pas d'annonces de remise en cause de leurs statuts.

Ce que veulent aussi les personnels, ce sont des augmentations de salaire.

En 2021, avec le « Grenelle », vous prétendez « revaloriser » les enseignants. Mais cette « revalorisation » rime pour les enseignants avec provocation ! Elle ne s'appliquera, à la marge, qu'aux enseignants en début de carrière (1/3 des enseignants) avec pour beaucoup 14€ en plus par mois !

Et pour tous les autres collègues (administratifs, personnels médico-sociaux, AESH, AED...), rien !

Les personnels AESH et AED se mobilisent pour un vrai statut, un vrai salaire. Il est en particulier inacceptable qu'ils soient exclus des primes informatiques, des primes REP et REP +.

En 2022, vous annoncez que 200 millions seraient consacrés à la protection sociale complémentaire, mais toutes les conséquences de ce potentiel financement par l'employeur des mutuelles ne sont pas encore

connues et certaines pourraient être préjudiciables aux agents. Ce dossier est encore en discussion au niveau fonction publique.

La seule avancée réelle, 400 millions, est à nouveau bien maigre pour un million de personnels surtout si l'on considère que les personnels administratifs, médico-sociaux, les AESH, AED...n'ont rien eu en 2021.

Les personnels hospitaliers ont, par leur mobilisation, obtenu 183€ net d'augmentation indiciaire soit une hausse du budget pour leur rémunération de 7,5 milliards ... à mettre en comparaison avec les 173 millions proposés en 2021 (260 millions ensuite). Nous revendiquons la même augmentation pour les personnels de l'Éducation nationale, ainsi que l'ouverture de négociation pour rattraper la perte de pouvoir d'achat subie depuis 20 ans (20%).

Les infirmiers et infirmières de l'Éducation nationale FO seront en grève le 10 juin avec d'autres organisations pour porter cette revendication.

De plus, toutes les mesures qui sont prises s'articulent et avancent vers un objectif commun de remise en cause de nos statuts et de nos droits pour mettre en place un « management de proximité ».

Les pièces du puzzle se coordonnent :

- Parcours professionnels et gestion de proximité ;
- Renforcement de l'accompagnement PPCR ;
- Pilotage par l'évaluation avec les évaluations d'établissement ;
- Évaluation par les pairs comme pour les chefs d'établissement ; vous avez paré de mentorat pour les collègues débutants. Qui le fera ? Avec quelle rémunération ?
- Formations-formatages imposées comme c'est le cas avec les « constellations » dans le premier degré ;
- Mise en place d'une RH de proximité qui viendra percuter les rôles des corps existants ;
- Loi Rilhac qui instaure un conseil d'école décisionnaire et une « délégation de compétences » des autorités académiques pour le directeur, premier pas vers un statut de directeur supérieur hiérarchique dans les écoles ;
- Fusion des corps d'inspection ;
- Multiplication de lettre de missions (profs-inspecteurs, profs-chefs d'établissement...) qui remettent en cause les prérogatives des différents corps.

C'est un basculement qui se prépare où la carrière des agents serait « managé » par un « accompagnement individuel et collectif », sous la houlette de RH de proximité, véritable DRH d'une École territorialisée. C'est toute la structure de l'École qui est menacée.

La situation sanitaire est également utilisée pour organiser la déréglementation et mettre en place une gestion locale (télétravail déréglementé, territorialisation, gestion des personnels confiés à des start up comme dans la Somme et le Lot, casse du baccalauréat, casse des concours qui repousse d'un an l'accès au statut et développe la contractualisation...)

La FNEC FP-FO vous demande de renoncer à vos projets contre l'École publique et nos statuts et de répondre à nos revendications :

- Création immédiate de tous les postes nécessaires pour faire face à la situation ;
- Maintien intégral de nos statuts ;
- Augmentation générale des salaires.

Montreuil le 27 mai 2021